

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026
N°19/2026

Date de Convocation Publique	:	14/04/2026
Date d’Affichage	:	14/04/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	11
Nombre de Conseillers Votants	:	11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corine, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, MALFANT Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Mme BUSSAC Corinne a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Subventions 2026

Madame le Maire présente le tableau des demandes de subventions par les différentes associations pour l’année 2026

NOM	Subventions 2026	Vote
ACCA de BEAUNE	100 €	Unanimité
COMITE DES FÊTES	1 000 €	8 pour / 2 contre /1 abstention
FNACA	100 €	Unanimité
Collège des hauts Arzon (voyages)	20 € par élève	Unanimité
Collège Notre Dame (voyages)	20 € par élève	Unanimité
Ecole publique Craponne (fournitures scolaires)	50 € par élève	Unanimité
Ecole Jullianges (fournitures scolaires)	50 € par élève	Unanimité
Ecole Chomelix (fournitures scolaires)	500 € par élève	Unanimité
Ecole Bellevue-la-Montagne (fournitures scolaires)	50 € par élève	Unanimité
Ecole St Joseph (fournitures scolaires) montant dpt	p/élève 899,94€	Unanimité
ADMIR	230 €	Unanimité
Amicale des pompiers de Chomelix	125 €	Unanimité
Amicale des pompiers de Craponne s/A	125 €	Unanimité
Donneurs de sang	30 €	Unanimité
Ligue contre le cancer	30 €	Unanimité
Visiteuses d’hôpital	30 €	Unanimité
Association Chanteroch	30 €	Unanimité
La Gaule Craponnaise	30 €	Unanimité

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’approuver les montants des subventions pour 2026.
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le maire
Isabelle SEON



Le secrétaire de séance,